

DELIBERATION 2017-96

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – Mme FABRY V. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à M CLAMOUSE – Mme VESSIOT A procuration à M MERLIN – M. PAINTRAND JF procuration à Mme GUIRAUD I – M ATLAN J procuration à Mme FABRY

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M. CARABASSE Ph – Mme SALOMON ML

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

La métropole a transmis aux 31 communes membres son rapport d'activité 2016.

Mme le Maire indique qu'il s'agit là d'un support permettant une information complète sur l'action métropolitaine et, bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale, elle propose au conseil municipal d'en prendre acte.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- PREND ACTE du rapport annuel de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'exercice 2016.

**Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,**

